



COMMUNICATION DE LA MUNICIPALITE AU CONSEIL COMMUNAL

No 05-2021 - séance du 15 février 2021 - Orale

**Octroi d'un crédit d'investissement de CHF 200'000.- au maximum pour le renouvellement de plusieurs véhicules et agrégat au sein du service des espaces publics
Bouclément du préavis 18-2019**

Monsieur le président,
Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers,

La municipalité vous informe du bouclément du préavis suivant :

**Octroi d'un crédit d'investissement de CHF 200'000.- au maximum pour le renouvellement de plusieurs véhicules et agrégat au sein du service des espaces publics
Bouclément du préavis 18/2019**

	Achat	Reprise	Net
Préavis	CHF 214'000.00	CHF 14'000.00	CHF 200'000.00
Effectif	<u>CHF 212'778.10</u>	<u>CHF 17'154.50</u>	<u>CHF 195'623.60</u>
Ecart	CHF 1'221.90	CHF 3'154.50	CHF 4'376.40

Il est à noter que ces chiffres s'entendent TVA comprise.

Merci de votre attention.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le syndic

A. Bovay

Le secrétaire

J. Steiner

St-Légier-La Chiésaz, le 15 février 2021

M. Thierry George, municipal délégué

Copie : Bureau du conseil communal - Service des finances



COMMUNICATION DE LA MUNICIPALITE AU CONSEIL COMMUNAL

No 04-2021 - séance du 15 février 2021 - Orale

**Assainissement de la partie supérieure du chemin du Saugy - Etape 3
Bouclément du préavis 01/2017**

Monsieur le président,
Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers,

La municipalité vous informe du bouclément du préavis suivant :

**Assainissement de la partie supérieure du chemin du Saugy - Etape 3
Bouclément du préavis 01/2017**

Préavis voté	CHF 1'074'600.-
Montant dépensé	<u>CHF 877'951.40</u>
Non dépensé	CHF 196'648.60
Subvention ECA	CHF 53'218.85
Subvention AF	CHF 135'894.-

Il est à noter que ces chiffres s'entendent TVA comprise.

Merci de votre attention.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le syndic

A. Bovay

Le secrétaire

J. Steiner

St-Légier-La Chiésaz, le 15 février 2021

M. Thierry George, municipal délégué

Copie : Bureau du conseil communal - Service des finances



COMMUNE DE
St-Légier-La Chiésaz

COMMUNICATION DE LA MUNICIPALITE AU CONSEIL COMMUNAL

No 03-2021 - Séance du 15 février 2021 - Orale

Covid-19 - Loyers commerciaux

Monsieur le président,
Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers,

Lors de la séance du conseil communal du 30 juin 2020, nous vous informions, par la communication n° 14-2020, avoir décidé de ne percevoir que le 25 % des loyers des locaux commerciaux communaux, pour une période de deux mois, afin d'atténuer les conséquences de cette crise et d'éviter qu'une charge trop lourde liée au paiement des loyers commerciaux ne mette en péril la situation économique du locataire.

Au vu de la situation actuelle, la municipalité a décidé de maintenir son aide aux restaurateurs pour le mois de novembre 2020, représentant une somme de CHF 7'162.50 (75 % des loyers).

En ce qui concerne les mois de décembre 2020, puis le début de cette année, la municipalité se déterminera en temps opportun, en ne négligeant pas la situation très préoccupante des commerces locaux.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le syndic
A. Bovay



Le secrétaire
J. Steiner

St-Légier-La Chiésaz, le 8 février 2021

M. Gérald Gygli, municipal délégué

Copie au Bureau du conseil communal - service des finances



COMMUNICATION DE LA MUNICIPALITE AU CONSEIL COMMUNAL

No 2-2020 - Séance du 15 février 2021 - Orale

Lift « de l'école au monde professionnel »

Monsieur le président,
Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers,

La municipalité, contactée par l'établissement primaire et secondaire de Blonay (EPS), a décidé de signer une convention « tripartite, en partenariat avec « projet LIFT pour les jeunes » et l'EPS.

Ce partenariat concerne les élèves en 9^{ème} année Harmos et vise à les aider à trouver des perspectives positives pour le passage de l'école obligatoire au monde du travail.

Il comprend un engagement sur le long terme, soit au minimum trois mois, et peut se prolonger de trois mois en trois mois. Une résiliation est toujours possible, dans certains cas.

La présence du jeune est de 2 à 4 heures par semaine, avec un planning établi.

Ces engagements respectent l'ordonnance fédérale sur la protection des jeunes travailleurs (OLT 5) et la loi sur le travail (LTr). Les travailleurs sont en outre assurés, à titre professionnel, par l'assurance RC et chose de l'entreprise qui les accueille.

L'entreprise qui accueille ces jeunes versent une indemnité de minimum CHF 5.- par heure, avec un maximum de CHF 8.- par heure.

Une évaluation est effectuée tous les trois mois par l'entreprise, respectivement par la personne de contact désignée par l'entreprise.

Nous vous remercions, Monsieur le président, Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers, de votre attention.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le syndic
A. Bovay

Le secrétaire
J. Steiner

St-Légier-La Chiésaz, le 25 janvier 2021

M. T. George, municipal délégué
Bureau du conseil communal



COMMUNICATION DE LA MUNICIPALITE AU CONSEIL COMMUNAL

No 01-2021 - séance du 15 février 2021- Orale

Boucllement du préavis 22-2014 - concernant l'assainissement de la partie inférieure du chemin du Saugy - Etape 2

Monsieur le président,
Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers,

La municipalité vous informe du boucllement du préavis suivant :

22-2014 : Assainissement de la partie inférieure du chemin du Saugy - Etape 2

Crédit voté	CHF 773'000.00
Dépenses effectives	CHF 649'693.05
Montant non dépensé	CHF 123'306.95

Merci de votre attention.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le syndic
A. Bovay

Le secrétaire
J. Steiner

St-Légier-La Chiésaz, le 6 janvier 2021

M. Thierry George, municipal délégué

Copie : Bureau du conseil communal - Service des finances